

Communiqué de presse

Genève, le 28.09. 2020

A Carouge, le paiement du stationnement passe à l'ère numérique.

Dès le 1^{er} octobre 2020, les usagers pourront payer leur stationnement par smartphone sur la voie publique à Carouge. La ville adopte un système qui a déjà fait ses preuves en Ville de Genève ainsi que dans plus de 50 parkings ouverts du canton. Parallèlement, 30 horodateurs de nouvelle génération, permettant le paiement par carte bancaire en plus des espèces, et fonctionnant sans ticket, seront installés sur le territoire de la commune.

Plusieurs opérateurs de paiement par mobile afin d'offrir un plus grand choix aux usagers

En juin 2015, la Fondation des Parkings a été un des premiers en Suisse à introduire la possibilité de payer son stationnement sur la voie publique et dans les parkings ouverts par smartphone. « Cette possibilité de paiement est très appréciée par les usagers : 5 ans après son introduction, le taux des paiements effectués par ce biais dépasse les 30% » relève M. Damien Zuber, Directeur Général de la Fondation.

Les opérateurs proposés par la Fondation permettent de régler le stationnement en téléchargeant l'application choisie sur un téléphone mobile ou en se connectant sur le site internet de l'opérateur souhaité.

Chez tous les opérateurs, l'achat du stationnement permet les opérations suivantes :

- Interrompre le stationnement si l'utilisateur revient avant l'heure prévue et, ainsi, ne payer que pour le temps effectivement passé (minimum 50 cts)
- Consulter, après validation du ticket virtuel, une confirmation de son achat
- Retrouver et éditer un justificatif de stationnement

Chaque opérateur propose par ailleurs des fonctionnalités spécifiques. Les modes de paiement disponibles varient également d'un opérateur à l'autre, offrant d'avantage de possibilités aux usagers.

Des horodateurs connectés enregistrant le surplus pour un futur ouvrage

30 nouveaux horodateurs, produits par une société genevoise, seront installés en Ville de Carouge. Grâce à eux, l'utilisateur n'a plus besoin de retourner à sa voiture pour apposer un ticket derrière son pare-brise. Le contrôle du droit de stationnement se fait à partir de la plaque d'immatriculation. Les usagers peuvent payer par monnaie ou par carte sans contact, recevoir une quittance virtuelle sur demande et enregistrer l'éventuel surplus payé pour un futur usage.

« Nous nous félicitons de pouvoir enfin offrir cette facilité aux usagers tout en espérant naturellement que ce nouvel outil les aidera à s'acquitter des frais de stationnement plus facilement. » commente la conseillère administrative Carougeoise, Madame Anne Hiltbold.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

Monsieur Damien Zuber, Directeur général, par l'intermédiaire de Madame
Emmanuelle Merle, Responsable communication : 022 827 48 23 – e.merle@fondation-parkings.ch

Fondation des Parkings - Carrefour de l'Etoile 1 - CP 1775 - 1211 Genève 26
Tél : 022 827 44 90
www.geneve-parking.ch

La Fondation des Parkings est un établissement public autonome créée par l'Etat de Genève en 1969. Elle a pour mission d'encourager, construire, exploiter et gérer des places de stationnement et de veiller au respect de la législation en la matière. Premier opérateur du stationnement en Suisse en termes de nombre de places, elle gère 30'000 places pour véhicules motorisés et vélos dans près de 200 parkings – P+R, parkings publics et privés – et quelque 30'000 places sur la voie publique. Elle emploie 190 collaborateurs sur 6 sites à Genève. Partenaire actif de la mobilité à Genève et sa région, la Fondation étoffe constamment son offre et ses services pour répondre aux besoins et aux attentes des usagers.